

Je participe – Je soutiens



IDEE'ALL adhère à la Crowd-building Initiative.

Cette charte est une adaptation de la charte de la Crowd-building Initiative.

En adhérant au service IDEE'ALL, je m'engage sur ses valeurs fondatrices ;
J'assume les conséquences de ce choix en autorisant les contrôles et sanctions éventuelles ;
Je dispose des droits attachés à la qualité de membre.

Je m'engage.

Construire ensemble.

IDEE'ALL réunit un ensemble de personnes sans liens juridiques préalables : les porteurs d'idées et les partenaires.

La relation est limitée à la durée de la contribution et ne fait naître aucun lien juridique durable de type employeur – salarié ou de type client-fournisseur.

Sauf précisions spécifiques, la Charte s'applique dans les mêmes termes aux porteurs d'idées et aux partenaires (ceux qui apportent une contribution au développement de leur idée). Ils sont tous deux, au regard de la Charte, traités sur un strict pied d'égalité.

Ouverture.

Peut participer au service toute personne morale ou physique dans la mesure où elle en respecte la Charte.

Le service est ouvert à des collaborations de nature privée ou commerciale, rémunérée ou bénévole. Il est ouvert au secteur privé comme au secteur public pour autant que, dans ce dernier cas, la législation sur les marchés publics le permette.

Tous les pays, tous les secteurs d'activités peuvent participer. Le seul cadre minimum à respecter est celui de la Charte sous l'égide et le contrôle de la société gestionnaire du service.

La langue officielle est le français. Toutes les autres langues sont acceptées comme langue de travail.

Les personnes morales qui se revendiquent du service doivent explicitement identifier les prestations ou les personnels spécifiquement concernés. A défaut d'une telle identification, c'est l'ensemble des prestations et l'ensemble du personnel qui sont réputés relever de l'application de la Charte.

Légalité.

Les utilisateurs du service s'engagent à inscrire leur action dans le respect de la législation en vigueur dans leur pays d'établissement.

Ils s'engagent à ce que leur activité, les produits et services fournis, les relations avec les clients, fournisseurs et employés respectent la législation.

Ils s'engagent à ne pas compromettre, même de manière indirecte le service IDEE'ALL ou l'un quelconque de ses membres et utilisateurs dans une activité illégale.

Les utilisateurs s'engagent à être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits d'auteur détenus par les autres utilisateurs ou auxquels ils peuvent prétendre ; ainsi qu'envers les tiers.

Ne peuvent accéder au service que les personnes morales et physiques qui ne sont pas sous le coup d'une condamnation et pour la durée de celle-ci.

Equité.

Dans l'établissement et la gestion de leurs collaborations, les utilisateurs s'engagent à faire preuve de loyauté et d'équité.

Ils agissent de telle sorte que la relation soit équilibrée et sans tromperie.

Si un déséquilibre est constaté en cours d'exécution des prestations, les parties s'engagent à le corriger dans les plus brefs délais.

Pour les relations donnant lieu à rémunération, cette dernière doit être juste et fondée uniquement sur la compétence et la valeur ajoutée apportée par le contributeur. Aucune discrimination à la rémunération ne peut être introduite au motif de l'origine du contributeur ou du porteur.

Seuls les projets à visées non-commerciales peuvent faire appel à des contributions bénévoles.

Les porteurs de ces projets s'engagent à associer le nom des bénévoles (sauf objection de leur part) aux résultats des travaux.

IDEE'ALL

Nous contacter.

Le site

www.ideeall.com

La messagerie

contact@ideeall.com

Ils s'engagent également à leur verser la juste proportion des revenus susceptibles, ultérieurement, d'être générés.

IDEE'ALL veille à limiter les abus et équilibrer les collaborations.

Solidarité.

Les utilisateurs s'engagent à faire preuve de solidarité les uns envers les autres.

Les porteurs d'idées et les partenaires les plus expérimentés s'engagent à faire preuve de solidarité envers les nouveaux membres et les plus jeunes en leur donnant, ou en leur laissant, une opportunité de faire leurs preuves.

Les porteurs d'idées et les partenaires les plus expérimentés s'engagent à faire preuve de solidarité envers les porteurs et partenaires issus d'économies en développement.

Responsabilité.

Tout utilisateur s'engage à se montrer responsable de ses décisions et de ses actes.

Excellence.

Les utilisateurs du service s'engagent à promouvoir la qualité et la compétence.

Libre arbitre.

L'utilisation du service se fait en toute liberté. Aucun membre ne peut se voir imposer une collaboration. Les porteurs d'idées sont libres de choisir les partenaires disposant des compétences souhaitées qui ont postulé. Les partenaires sont libres de choisir les projets pour lesquels ils souhaitent travailler.

J'autorise.

En application de ces engagements, les personnes morales ou physiques qui ont recours au service IDEE'ALL autorisent :

- Les utilisateurs (porteurs d'idées ou partenaires selon les cas) à évaluer la qualité des collaborations les concernant.
Elles en acceptent les résultats sauf à prouver une volonté de nuire et introduire une réclamation en ce sens auprès de l'entité gestionnaire du service.
- Les partenaires du réseau à se prévaloir des collaborations menées à bien et à les faire figurer dans leur fiche profil.
Les porteurs d'idées peuvent éventuellement assortir ce droit de publicité de restrictions temporelles ou de nature afin de préserver la confiden-

tialité. Ces restrictions ne peuvent pas aboutir à vider le droit de publicité de son sens.

- La société gestionnaire du service à mener les contrôles et investigations suite à réclamation, plainte ou sur auto-saisine afin de s'assurer du respect des termes de la Charte.
Ces contrôles et investigations ne font pas obstacle à ceux pouvant être engagés par les autorités légales. La société gestionnaire du service contribue sans restriction aux contrôles et investigations engagés par les autorités légales.
- La société gestionnaire du service à réaliser des traitements statistiques sur les transactions afin d'en déduire des orientations pour la fourniture et l'amélioration du service.
- Les tiers (aux collaborations) à faire appel à la société gestionnaire du service, sous forme de réclamations lorsqu'elles estiment que le comportement ou les résultats produits par un des utilisateurs, n'est pas conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte.

Je peux légitimement.

En contrepartie de ces engagements et aussi longtemps que je les respecte, je suis autorisé à :

Utiliser le logo IDEE'ALL.

Il peut être apposé sur les sites et les documents commerciaux.

Sur les sites et dans les communications multimédia un lien vers le site ideeall.com doit être inséré ou cette URL doit être mentionnée afin de permettre aux tiers de vérifier la qualité de porteur d'idées ou de partenaire.

Cette mention est entièrement gratuite. Elle ne donne lieu à aucune redevance. Elle n'est conditionnée que par le respect des termes de la Charte.

Utiliser les services.

L'utilisation de certains services peut être conditionnée par le paiement d'une redevance.

Utiliser les ressources de la communauté.

La première de ces ressources est la plateforme de gestion des transactions.

Les porteurs d'idées peuvent avoir recours aux ressources du service pour faire prévaloir leurs droits en cas d'usurpation.